



Université de Sousse
Institut Supérieur de Gestion de Sousse

Appel à Candidature au Master Professionnel en Gestion Hôtelière et Touristique 2020/2021

L'Institut Supérieur de Gestion de Sousse vous informe que la préinscription au Mastère Pro en GHT pour les licenciés aura lieu conformément aux dispositions suivantes :

I - Licences concernées :

Les candidats pouvant postuler pour une préinscription au Mastère professionnel en GHT doivent justifier d'une **Licence Fondamentale ou Appliquée en Management, en Marketing, en Finance, en Informatique de Gestion ou une licence équivalente.**

II- Modalités de préinscription :

Les candidatures doivent être formulées en ligne exclusivement sur le site de l'ISG de Sousse ([Cliquer ici pour accéder au formulaire](#)) et ce entre **le 03 Juillet et le 17 Juillet 2020.**

Dans un premier temps, l'examen des candidatures sera effectué sur la base des informations communiquées par le postulant. La liste des candidats présélectionnés sera publiée sur les sites de l'ISG de Sousse les invitant à présenter leur dossier à l'administration de l'ISG de Sousse **avant le 29 Juillet 2020** comportant les pièces suivantes :

- un justificatif de préinscription imprimé à la fin de la procédure de préinscription sur site,
- une copie de la CIN ou du passeport,
- un curriculum vitae détaillé mentionnant en particulier les éventuels stages effectués par le candidat, son expérience professionnelle et ses activités de recherche,
- une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de baccalauréat,
- une copie certifiée conforme à l'original du relevé des notes obtenues au baccalauréat,
- une copie certifiée conforme à l'original des diplômes universitaires obtenus,
- une copie certifiée conforme à l'original des relevés des notes obtenues au cours des trois années de licence, y compris ceux des années de redoublement ou des sessions de contrôle,
- trois photos d'identité récentes,
- une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de réorientation ou du retrait de l'inscription, pour les candidats concernés,

Tout candidat qui ne présente pas son dossier directement (pas de voie postale) à l'administration de l'ISG avant la date indiquée sera considéré comme défaillant.

Pour la sélection définitive et après vérification des dossiers, les candidats présélectionnés seront invités à compléter l'inscription administrative au début du mois de Septembre.

N'est toléré qu'un seul redoublement dans la spécialité